

ETAT PROPOSE

Légende - Dénomination des zones	
Zone vieille ville DS III	Zone de hameau DS II
Zone industrielle DS IV	Zone chalet DS II
Zone industrielle à aménager DS IV	Zone de protection de la nature cantonale
Zone artisanale DS III	Zone mixte à aménager du Verney
Zone mixte artisanale et commerciale DS III	Zone de protection de la nature cantonale à aménager
Zone mixte parc technologique DS III	Zone de protection de la nature communale
Zone historique DS II	Zone de protection de la nature - Espace cours d'eau - à aménager (selon projets R3, Dranse et Trient)
Zone détente sports et loisirs DS III	Zone de danger (cours d'eau)
Zone détente sports et loisirs à aménager DS III	Danger faible
Zone camping DS II	Danger moyen
Zone centres d'achat DS III	Danger élevé
Zone d'intérêt général A DS II	Zone de danger Rhône
Zone d'intérêt général A à aménager DS II	Zone de danger Dranse
Zone d'intérêt général B DS III	Zone de danger Trient
Zone d'intérêt général B à aménager DS III	Zone de danger (chutes de pierres)
Zone d'intérêt général B selon Art 18 LAT (DS III)	danger faible
Zone artisanat agricole DS III	danger moyen
Zone spéciale destinée aux jardins familiaux DS II	danger élevé
Zone agricole protégée à aménager DS II	NB: Les zones de danger piment sur la zone à bâtir en cas de conflit
Zone centre contigu A DS III	Secteur archéologique
Zone centre dispersé B DS III	Alignement: urbain (DS selon art 104 ROC2)
Zone centre dispersé B à aménager DS III	Distance des constructions CHN (Locaux à usage sensible LUS)
Zone d'habitat collectif A DS II	Modification des issues de la procédure d'homologation
Zone d'habitat collectif A à aménager DS II	Régimes d'écoulement / haies basses (à titre indicatif)
Zone d'habitat collectif B DS II	existants (à conserver)
Zone d'habitat collectif B à aménager DS II	à aménager
Zone d'habitat individuel R2 DS II	selon station ornithologique suisse
Zone d'habitat individuel R2 à aménager DS II	Rayons de protection visuel de la Bâtisse

VILLE DE MARTIGNY Modification partielle du plan d'affectation de zones

Requête d'homologation

1 : 5000

Martigny le 29.11.12

Commune de Martigny
Le secrétaire: 
Le président: 

Approuvé par le conseil municipal le 17.08.2011

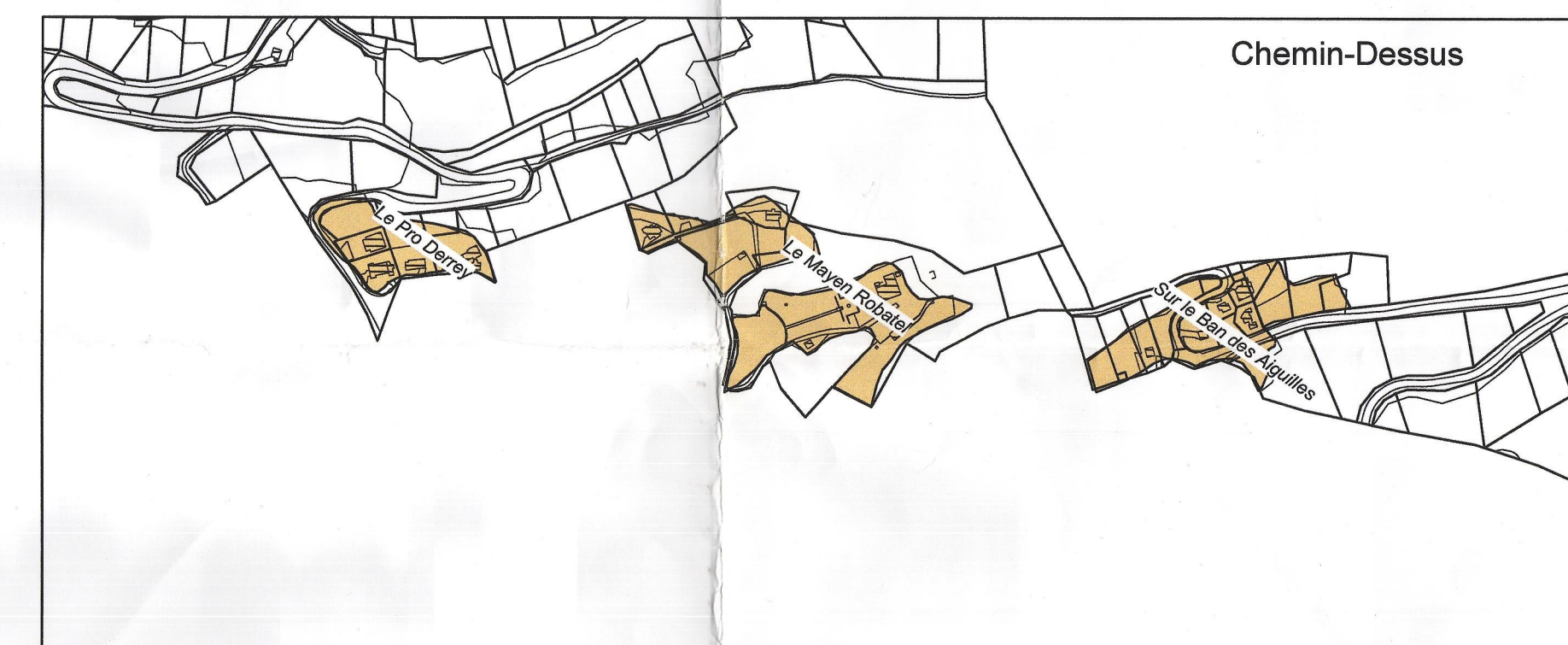
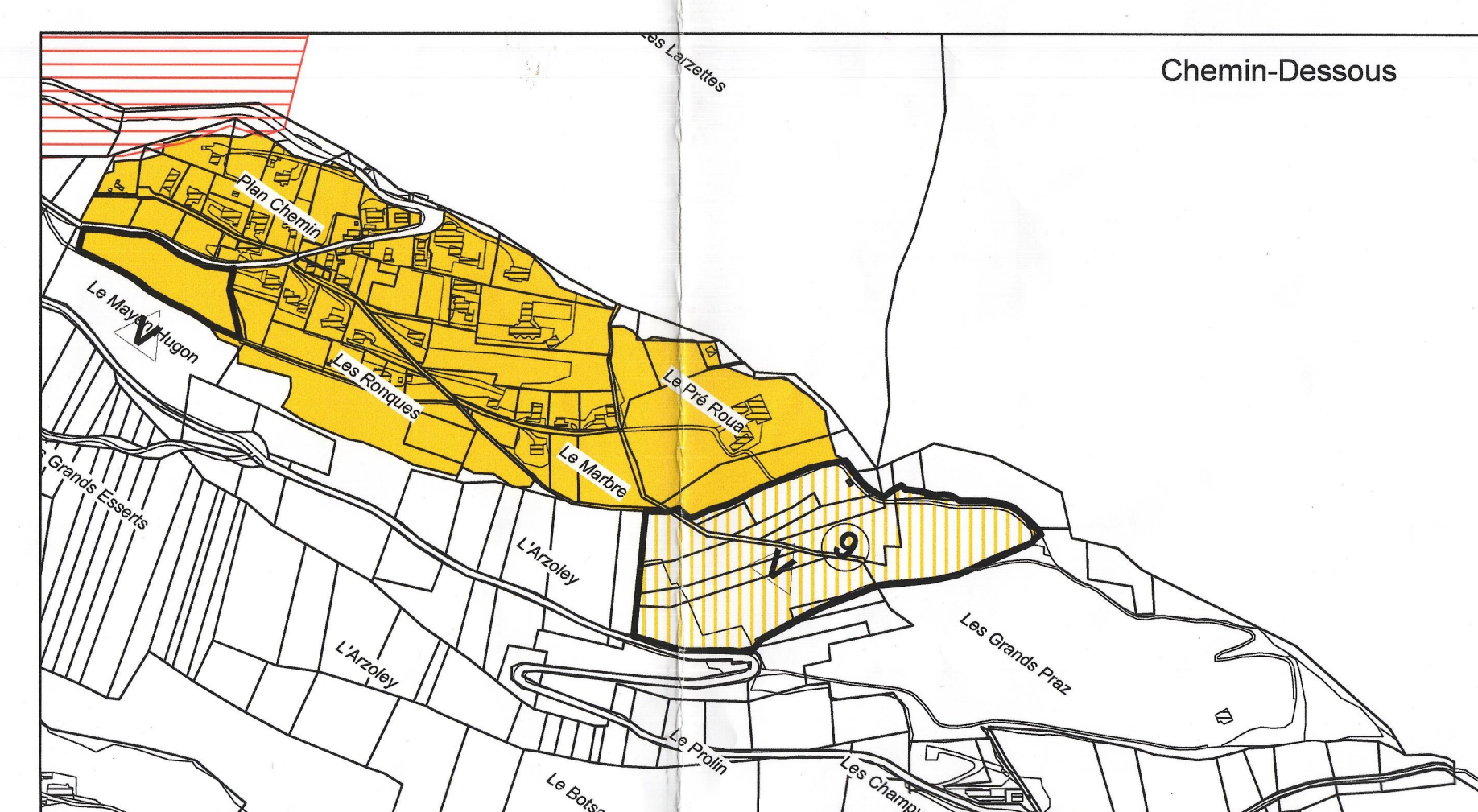
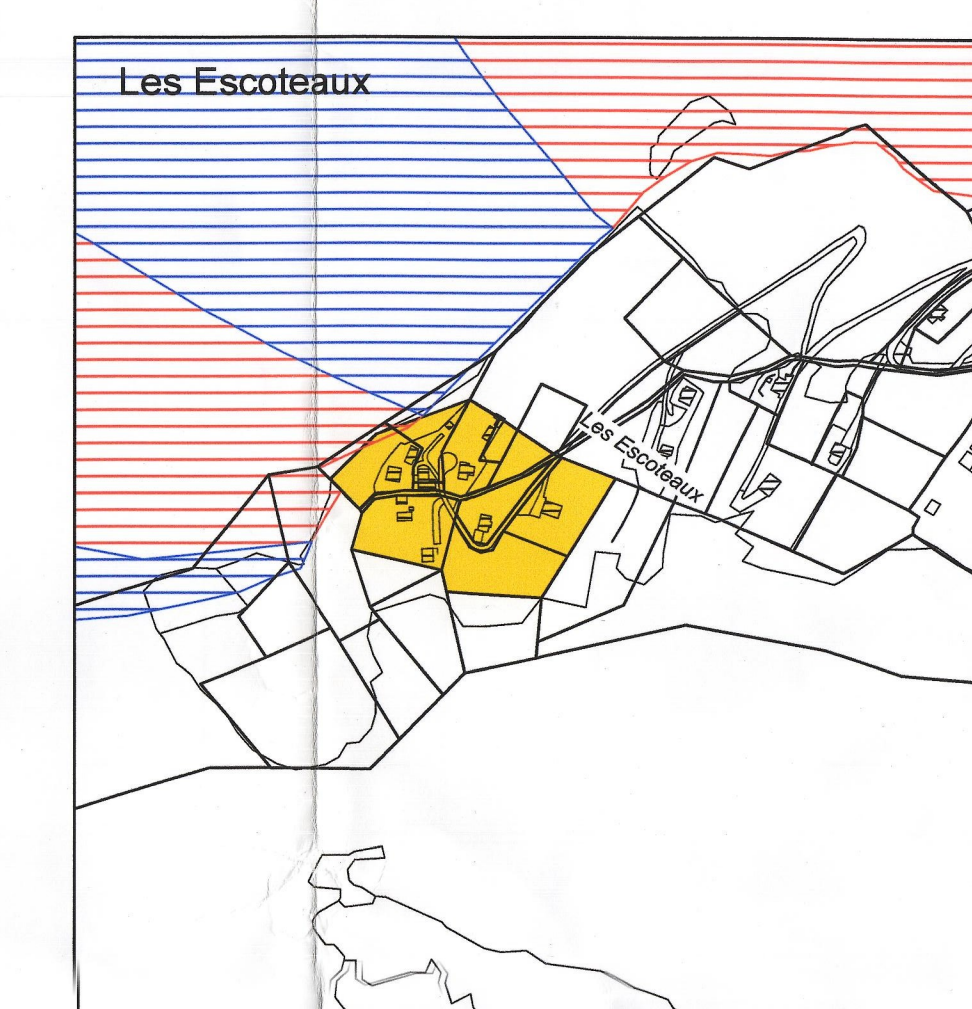
Homologué par le Conseil d'Etat le

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 2-3 JAN. 2012

Droit de sceau: Fr.

L'attaché: Le chancelier d'Etat: 

Mise à jour : 22 novembre 2012



Voir PG Abolition
approuvé par la commune
le 12.12.14

